

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-Rendu

Le jeudi 13 février 2020,

A 18 heures 00, Siège - Salle 1

Le treize février deux mille vingt, 18 heures 00, le Conseil d'Administration de la régie Office du Tourisme s'est réuni au Siège de l'Agglo2b - Salle 1, sous la Présidence de Philippe ROBIN, Président.

Membres : 24 – Quorum : 13

Étaient présents (18) : Colette VIOLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Caroline BAUDOUIN, Jacques BILLY, Isabelle BRAUD, Pierre BUREAU, Jean-Louis COPPET, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Yves GOBIN, Pierre GONNORD, Dany GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, James HERVE, Virginie JEANNEZ, Jean-Paul LOGEAS, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

Excusés (4) : Amélie BELAUD, Anne-Marie DRILLEAU, Jany ROUGER, Caroline TORRES FROMETA

Pouvoir (1) : Caroline TORRES FROMETA à Philippe ROBIN

Absents (2) : Jean-Jacques GROLLEAU, Lydie RANGEARD

Date de convocation : Le 07-02-2020

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU

2	ASSEMBLEES	2
1.1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL	2
3	DELIBERATIONS	2
2.1.	AFFAIRES GENERALES	2
2.1.1.	Campagne 2020 des « Visites Estivales »	2
2.1.2.	Campagne 2020 des « Randonnées estivales »	3
2.1.3.	Marché « Fourniture, installation et maintenance de bornes d'informations touristiques » : avenant n°1 pour la prestation maintenance	4
2.1.4.	Produits boutique : ajout d'un nouveau produit « Livre » aux tarifs en vigueur (en complément DEL OT-2019-021)	4
2.1.5.	Promotion touristique : création d'un chéquier de réductions	5
2.1.6.	Commercialisation : achat d'un logiciel de réservation et de caisse	6
2.2.	FINANCES	7
2.2.1.	Adoption du Budget Primitif	7
4	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS	9

1 ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Voir PV du Conseil d'Administration du 18 décembre 2019

2 DELIBERATIONS

2.1. AFFAIRES GENERALES

2.1.1. Campagne 2020 des « Visites Estivales »

Délibération : DEL-OT-2020-001

Commentaire : il s'agit d'adopter les modalités de la campagne des visites touristiques estivales pour 2020.

Dans le cadre de la promotion touristique du bocage bressuirais, l'Office de Tourisme initie et coordonne une programmation d'animations estivales en lien avec les communes. Sous la bannière « Visites estivales », les communes sont invitées à présenter leurs projets.

Le but est de faire découvrir le territoire en mettant en avant une approche patrimoniale, une valorisation des savoir-faire ou la découverte des légendes locales, et de partager cette découverte du Bocage Bressuirais, pendant les mois de Juillet et Août.

L'animation estivale proposée peut ainsi se rythmer selon :

- ✓ un temps artistique confié à des artistes professionnels et/ou à des artisans montrant un savoir-faire,
- ✓ un temps de connaissance du patrimoine bâti et/ou naturel assuré par un guide professionnel ou un membre d'une association locale,
- ✓ un temps d'échange convivial entre les touristes, les participants, les artistes et le guide autour d'une dégustation de produits locaux.

Ces rendez-vous d'1h30 de balade, associée à des dégustations de produits locaux en fin de soirée sont proposés gratuitement à destination d'un public familial.

La commune intéressée fait part de son inscription

L'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais accompagne les communes et associations partenaires selon les modalités suivantes : participation aux réunions de préparation, prise en charge financière des frais d'animation (sur présentation de factures) à concurrence de 500 € maximum par commune et réalisation de la communication globale de l'opération.

Les communes prendront en charge tous les frais liés à l'organisation de la dégustation des produits locaux et l'équipe locale diffusera l'information dans les communes et animera le déroulement de la visite estivale.

L'Office de Tourisme programme 12 visites estivales du mardi au vendredi pour l'été 2020.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- **d'adopter les modalités de la campagne de visites estivales 2020 telles que présentées ;**
- **de prendre en charge des frais dans la limite de 500 € par commune selon les modalités exposées ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget Principal Chapitre 6228.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Campagne 2020 des « Randonnées estivales »

Délibération : DEL-OT-2020-002

ANNEXE : Convention partenariat randonnée

ANNEXE : règle encadrement

Commentaire : il s'agit d'adopter les modalités de la campagne des randonnées estivales pour 2020, par convention de partenariat avec les communes et le réseau associatif participant.

En appui des visites estivales et dans le cadre de la promotion touristique, l'Office de Tourisme souhaite proposer aux touristes et aux locaux des randonnées accompagnées, en lien avec les communes et leurs associations de randonnées.

Ces randonnées s'effectueront selon les critères suivants :

- mardi matin
- 12 kms
- 3h de marche
- Un accompagnateur.

Afin de définir les modalités d'exécution de cette opération, l'office de tourisme a défini les obligations de chacune des parties formalisées dans la convention de partenariat jointe en annexe :

- **La commune** s'engage à choisir et déterminer le parcours de la randonnée. Elle est chargée de la diffusion de l'information localement. Elle peut être accompagnée dans ses obligations par un club de randonnée du territoire.
- **L'association de randonneurs** accompagne et anime la randonnée et s'assure de la sécurité des participants
- **L'Office de Tourisme** est l'organisateur de la randonnée. A ce titre il s'engage à accompagner la commune et l'association partenaires selon les modalités suivantes :
 - Solliciter la commune pour l'organisation de chaque nouvelle randonnée
 - Organiser le calendrier des randonnées
 - Collecter les informations relatives à la randonnée auprès de la commune participante
 - Réaliser la communication globale des randonnées et diffuser l'information sur l'ensemble du territoire, à sa charge.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- **d'adopter les modalités de la convention pour la campagne 2020 des randonnées estivales telles que présentées et portées en annexe jointe ;**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. Marché « Fourniture, installation et maintenance de bornes d'informations touristiques » :
avenant n°1 pour la prestation maintenance

Délibération : DEL-OT-2020-003

ANNEXE : Avenant n°1

Commentaire : il s'agit de signer un avenant au marché à procédure adaptée à bons de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance de bornes d'informations touristiques à fins de préciser le contenu de la prestation maintenance.

Vu l'article 28-1 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'article 77 du Code des Marchés Publics relatifs au marché à bons de commandes ;

Vu la délibération Del-B-2016-035 du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 15 mars 2016 relative au marché à procédure adaptée à bons de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance des bornes d'informations touristiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 février 2019 relative à la délégation de gestion des bornes touristiques de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à l'Office de Tourisme.

Considérant la nécessité de préciser par avenant le contenu de la prestation maintenance.

Depuis 2017, des bornes d'informations touristiques sont mises en place sur différents lieux du territoire de la Communauté d'Agglomération. Ces bornes permettent la diffusion de l'information touristique et événementielle à l'échelle du territoire, 24h/24. Il s'agit d'un service complémentaire aux bureaux de l'Office de Tourisme présents sur le territoire.

Afin de permettre une meilleure exécution de la prestation maintenance des bornes touristiques, un avenant est nécessaire afin d'apporter des précisions sur le contenu de cette prestation, sur la prolongation de sa durée et la répartition des coûts de maintenance par borne.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme :

- d'adopter l'avenant n°1 au marché des bornes touristiques selon les modalités proposées et portées en annexe jointe ;
- d'imputer les dépenses sur le Budget de la Régie Office de Tourisme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. Produits boutique : ajout d'un nouveau produit « Livre » aux tarifs en vigueur (en complément DEL OT-2019-021)

Délibération : DEL-OT-2020-004

Commentaire : il s'agit d'ajouter un produit supplémentaire à la boutique à partir du 14 février 2020, de fixer son tarif, et de l'ajouter à la délibération de référence « Tarifs produits boutique » n°2019-021.

Vu la délibération DEL-OT-2019-021 fixant les tarifs de la boutique de l'office de tourisme.

Considérant la nécessité d'ajouter un nouveau produit, le livre « Au Cœur de la Guerre de Vendée, Hauts lieux et grandes figures », de Paul Bridier, aux éditions Beaufort, qui sera vendu au prix de 19,90 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- d'ajouter le produit livre susvisé « Au Cœur de la Guerre de Vendée, Hauts lieux et grandes figures », aux produits mis en vente en boutique ;
- de fixer le tarif du livre au montant de 19,90 € tel qu'exposé ci-dessus et de l'ajouter à partir du 14 février 2020 aux tarifs en vigueur ;
- de compléter en conséquence la délibération de référence susvisée ;
- d'imputer les recettes sur le Budget de la Régie Office de Tourisme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.5. Promotion touristique : création d'un chéquier de réductions

Délibération : DEL-OT-2020-005

Commentaire : il s'agit de créer un chéquier de réductions sur les activités touristiques.

Dans le cadre de la promotion du territoire, l'Office de Tourisme souhaite créer un chéquier de réduction concernant les activités touristiques du territoire et des sites des territoires limitrophes (Thouarsais, Vendée, et Maine-et-Loire).

Ce chéquier est à destination des touristes en résidence dans le bocage bressuirais. Il leur sera envoyé par les hébergeurs au moment de leur réservation ou donné en mains propres gratuitement à leur arrivée. Ainsi, le touriste mieux informé, pourra mieux préparer son séjour et visiter les sites.

Ce chéquier recensera tous les avantages et réductions que les sites d'activités touristiques et de loisirs accorderont (pourcentage de réduction sur une entrée, 1 entrée gratuite pour 1 entrée achetée, etc.). En outre, il comprendra également une publicité pour les restaurants ouverts le dimanche. Cette prestation de promotion est conditionnée à la participation financière par chaque établissement concerné. Le montant de la participation financière est fixé à 100 €.

L'Office de Tourisme, quant à lui, portera la conception, la réalisation et l'impression du document. Il accompagnera les hébergeurs dans l'utilisation de ce chéquier (courrier d'accompagnement pour l'envoi du document).

Voici les sites touristiques et les restaurants sollicités (liste non fermée) :

- Pour les sites touristiques :
 - Château de ST MESMIN
 - Le Musée de la Tour Nivelle
 - Sèvre-Autruche (COURLAY)
 - Pescalis
 - Bioparc – Zoo de DOUÉ-LA-FONTAINE
 - Parc Oriental de MAULEVRIER
 - Le Domaine du Petit Clocher (domaine viticole)
 - Moulins du Terrier Marteau à POUZAUGES
 - Mines de FAYMOREAU
 - Manoir de REAUMUR
 - Parc de la Vallée (MASSAIS)

- Pour les activités de loisirs :
 - Cinéma le Fauteuil Rouge (BRESSUIRE)
 - Bowling de BRESSUIRE
 - Parc Aventure 79 (Forêt de Chantemerle)
 - Karting (Boca speed MOUTIER SOUS CHANTEMERLE)
 - Centres aquatiques Agglo2B, dont en particulier Parc du Val de Scie
 - Trotx (location de trottinettes électrique tout-terrain et urbaine)
 - Les joueurs de la Taverne (Escape Game à BRESSUIRE)
 - Pour les restaurants ouverts le dimanche :
 - Les Cloîtres à BRESSUIRE
 - Le Lac à ARGENTONNAY
 - L'Atipik à MONCOUTANT sur SEVRE
 - La Terrasse à MAULEON
 - Le Moulin de la Sorinière à NUEIL-LES-AUBIERS
 - Le Cheval Blanc à la FORET SUR SEVRE
 - Le Chat Perché (BRESSUIRE)
- Ainsi que tout autre établissement nouvellement intéressé à l'avenir.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- **de valider la réalisation du chéquier telle que présentée ;**
- **d'accorder la parution à titre gratuit sur le chéquier pour les sites touristiques et les activités de loisirs selon les modalités présentées ;**
- **d'adopter le tarif de la participation financière des restaurants d'un montant de 100 € pour une page de publicité créée par l'Office de Tourisme ;**
- **d'imputer les recettes sur le Budget de la Régie Office de Tourisme.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.6. Commercialisation : achat d'un logiciel de réservation et de caisse

Délibération : DEL-OT-2020-006

Commentaire : il s'agit de décider de l'acquisition d'un logiciel de réservation et de caisse.

Dans le cadre de son activité de commercialisation, l'office de tourisme souhaite acquérir un logiciel de réservation pour simplifier la procédure administrative de réservation (proposition, devis, contrat, bons d'échange) et optimiser le temps de gestion. De plus, afin de développer l'activité boutique de l'office, il souhaite acquérir un logiciel de caisse répertoriant tous les produits de la boutique et permettant une saisie des articles plus rapide et plus sécurisée, par scan. Ces 2 logiciels doivent être compatibles avec la comptabilité publique.

Le budget à prévoir pour cet investissement est estimé à 15 000 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- **de décider l'achat d'un logiciel de réservation et de caisse ;**
- **d'inscrire une enveloppe budgétaire d'un montant de 15 000 €**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget de la Régie Office de Tourisme.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. FINANCES

2.2.1. Adoption du Budget Primitif

Délibération : DEL-OT-2020-007

Commentaire : il s'agit de voter le budget primitif de la Régie Office de Tourisme.

Vu les articles L 1612-1 à L 1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets.

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'adopter le Budget Primitif de la Régie Office de Tourisme avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 702 777,29 € ;

Section de fonctionnement	665 137,29 €
Section d'investissement	37 640,00 €

- De Voter le Budget Primitif de la régie Office de Tourisme, conformément à la nomenclature M14, par nature, avec un contrôle au niveau des chapitres pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	350 222,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	258 420,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 085,00
Total des dépenses de gestion courante		627 727,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00
68	Dotations provisoires semi-budgétaires	0,00
022	Dépenses imprévues	8 102,24
Total des dépenses réelles de fonctionnement		639 829,24

023	Virement à la section d'investissement	17 708,05
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 308,05

TOTAL	665 137,29
--------------	-------------------

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	665 137,29

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	320 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	280 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		600 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		600 000,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00

TOTAL	600 000,00
--------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	65 137,29
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	665 137,29
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
20	Immobilisations incorporelles	0	20 940,00	20 940,00
21	Immobilisations corporelles	2 760,00	13 940,00	16 700,00
23	Immobilisations en cours	0	0	0
Total des dépenses d'équipement		2 760,00	34 880,00	37 640,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
20	Dépenses imprévues	0	0	0
Total des dépenses financières		0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement		2 760,00	34 880,00	37 640,00
40	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0
41	Opérations patrimoniales	0	0	0
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0	0	0

TOTAL	2 760,00	34 880,00	37 640,00
--------------	-----------------	------------------	------------------

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 640,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions	Total
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0
Total des recettes d'équipement		0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		6 500,00	6 500,00
106	Réserves		0	0
24	Produits des cessions d'immobilisations		0	0
Total des recettes financières		0	6 500,00	6 500,00
Total des recettes réelles d'investissement		0	6 500,00	6 500,00
+				
021	Virement de la section d'exploitation		17 708,05	17 708,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections		7 600,00	7 600,00
041	Opérations patrimoniales		0	0
Total des recettes d'ordre d'investissement			25 308,05	25 308,05
TOTAL		0	31 808,05	31 808,05
+				
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				5 831,95
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				37 640,00

Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :

- de valider la reprise des résultats anticipés de l'exercice 2019 ;
- d'adopter le budget primitif 2020 présenté ci-dessus ;
- de voter le budget par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

La séance est levée à 19h10.